

AFFAIRE N° 8

TRANSFERT DE PROPRIETE DES EQUIPEMENTS
DU PLAN INFORMATIQUE POUR TOUS (I.P.T.)

Gabriel ARMOUDOM donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors du lancement du Plan Informatique pour Tous (I.P.T.), le Gouvernement avait prévu le transfert aux communes, à titre gratuit, du matériel mis à la disposition des établissements scolaires.

Le rachat définitif de ce matériel par l'Etat, à l'expiration du contrat de crédit-bail, vient d'être réalisé.

Conformément à l'engagement pris, le Sous-Préfet, Coordonnateur du Plan I.P.T., par lettre en date du 9 novembre 1989, propose à la Mairie un projet de Convention à passer avec l'Etat pour le transfert gratuit dans le patrimoine communal du matériel informatique installé dans les écoles primaires de Saint-Denis.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, d'accepter ce transfert gratuit de propriété et de m'autoriser à signer avec l'Etat la Convention-type proposée.

Françoise MOLLARD donne lecture de l'avis des Commissions.

Commissions ECOLES et FINANCES

Avis favorable.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que l'avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.

Fait à Saint-Denis,
Le 23 DEC. 1989

Le Secrétaire Général Adjoint
François NEYRA

